

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1632

présenté par
M. Bazin

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 4, supprimer le mot :

« immédiatement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa oblige le médecin à orienter immédiatement le patient vers un autre praticien susceptible d'accepter sa demande.

Il est malvenu d'imposer pareille injonction au médecin, surtout si son diagnostic de la situation l'incite à ne pas accepter cette demande.